

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 39

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« et »,

insérer les mots :

« constituent le patrimoine commun de la Nation. Elles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amélioration rédactionnelle. La souveraineté de la Nation sur les ressources minières doit être affirmée de façon forte et positive.